



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Yonne

Pôle vie de l'élève et des établissements

Cheffe de pôle

Selena PELLETIER

Affaire suivie par :

Cécile PUPILLE

Cheffe du bureau scolarité

Tél : 03 86 72 20 13

Mél : pv2e189@ac-dijon.fr

12 bis, Boulevard Gallieni

BP 66

89011 Auxerre cedex

ANNEXE 2

Note aux responsables de l'élève

NOTE AUX RESPONSABLES DE L'ELEVE

Fiche de liaison en vue de l'affectation en 6ème dans un collège public - VOLET 2

Dans le cadre de la procédure informatisée d'affectation en classe de 6ème « AFFELNET 6ème », vous avez confirmé les données administratives (identité, adresse) relatives à votre enfant dans le volet 1 de la fiche de liaison, qui vous a été transmise précédemment.

Il convient maintenant de formuler votre vœu de scolarisation dans le volet 2 qui vient de vous être transmise.

Cette fiche est à remettre à l'école complétée et signée.

CADRE A et B : les champs sont pré-remplis en fonction des informations que vous avez portées au volet 1. Le collège de secteur de votre enfant est déterminé par son lieu de résidence au 1^{er} septembre 2024.

CADRE C : cocher « OUI » uniquement si l'inscription est prévue dans le collège indiqué en B. Sinon cocher « NON ».

CADRE D : ne pas remplir

CADRE E : la case « LV1 obligatoire » doit être complétée : anglais pour tous les élèves de l'Yonne. La case « LV facultative » est à compléter si vous faites le choix d'une bilangue existante dans le collège de secteur. Une demande d'enseignement bilangue dans un collège autre que le collège de secteur doit faire l'objet d'une demande de dérogation au titre du motif 6. « parcours scolaire particulier ».

CADRE F : une demande de dérogation doit être formulée pour toute demande de collège public autre que le collège de secteur (hors orientation SEGPA ou ULIS). Une demande d'affectation en classe horaires aménagés musicales, en section sportive dans un autre collège que le collège de secteur doit faire l'objet d'une demande de dérogation au titre du motif 6. « parcours scolaire particulier »

CADRE G : cochez « OUI » uniquement si un dossier est déposé auprès de la CDO. (La sectorisation ne s'applique pas à cette demande d'orientation, la saisie d'une demande de dérogation est inutile (le cadre F du volet 2 n'est pas à compléter).

CADRE H : cochez « OUI » uniquement si un dossier est déposé auprès de la MDPH. (La sectorisation ne s'applique pas à cette demande d'orientation, la saisie d'une demande de dérogation est inutile (le cadre F du volet 2 n'est pas à compléter).

CADRE I : ne pas oublier de signer. La signature des deux responsables est souhaitable. Pour les demandes d'orientation en SEGPA ou en ULIS, la signature des deux responsables est obligatoire.

Demande d'assouplissement à la carte scolaire (dérogation)
Liste des motifs

Classés par ordre de priorité (sous réserve de la capacité d'accueil du collège demandé)

Motif de la demande de dérogation	Pièces justificatives A joindre obligatoirement à cette demande
1 - Elève souffrant d'un handicap	Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) / justificatifs médicaux sous pli cacheté
2 - Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical du médecin scolaire ou du médecin traitant ou spécialiste sous pli cacheté
3 - Elève boursier social ou susceptible de le devenir	Copie de l'avis d'imposition 2023 sur revenus 2022 (avec les pages mentionnant le revenu fiscal de référence et les personnes à charges) ou photocopie de l'attestation du collège indiquant le taux boursier attribué au frère ou à la sœur scolarisé(e) au collège pour l'année scolaire en cours
4 - Elève dont un frère ou une sœur est ou sera scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée 2024	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2023/2024 dans le collège sollicité
5 - Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Courrier de la famille expliquant les distances entre le domicile de l'élève et les deux collèges (secteur et collège demandé) à partir du site de référence : «Googlemap » ou équivalent sur la base des parcours les plus courts
6 - Elève suivant un parcours scolaire particulier	A noter : Pour une demande de CHAM ou une section sportive, le recrutement s'effectue après évaluation lors d'un entretien au collège. Un courrier spécifique est demandé pour une demande bilangue
7 - Autres motifs	Courrier argumenté de la famille exposant le motif de la demande <i>Ces situations relèvent de cas exceptionnels</i>

Sections sportives :

Il est nécessaire que vous vous rapprochiez des collèges concernés afin de connaître les modalités de sélection pour l'entrée en section sportive pour les collèges suivants :

- La Chènevrière des arbres à Ancy le Franc : badminton
- Paul Bert à Auxerre : football (mixte), natation et canoë kayak
- Parc des chaumes à Avallon : Activités physiques de plein air (VTT)
- Champs Plaisants à Sens : gymnastique – natation
- Stéphane Mallarmé à Sens : football (mixte) - volleyball (féminin)
- Restif de la Bretonne à Pont-sur-Yonne : karaté
- Abel Minard à Tonnerre : football (mixte) - natation